

**Association loi 1901 “ÉTUDIANTS DU MASTER MANAGEMENT DES ORGANISATIONS CULTURELLES”**

Université Paris-Dauphine  
place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75016 Paris 16e  
26 octobre 2025

À l’attention de CVEC - Crous de Paris  
Crous de l’académie de Paris  
39 rue Bernanos, 75005 Paris

Objet : Justification des cofinancements en cours pour la 12e édition du Prix Dauphine pour l’Art Contemporain

Madame, Monsieur,

Par la présente lettre et en qualité de responsable du mécénat pour la 12e édition du Prix Dauphine pour l’Art Contemporain, je me permets de détailler l’avancement de nos recherches de financement.

Cet événement emblématique, qui met en lumière la jeune création artistique et propose une programmation vivante (concerts, performances, etc.), est organisé chaque année avec le soutien de divers partenaires et financeurs.

À ce jour, nous ne sommes pas encore en mesure de fournir des preuves concrètes de cofinancement. La promotion 2024-2025 du Master 2 Management des Organisations Culturelles de l’Université Paris Dauphine-PSL, en charge de ce projet, a en effet réalisé sa rentrée le 1er octobre 2025. Le pôle mécénat, chargé des demandes de financement, s’est quant à lui structuré à partir du 10 octobre 2025. Le délai particulièrement court pour répondre aux premières échéances de dépôt des dossiers, notamment le dossier CVEC, nous empêche de transmettre des preuves de cofinancements à ce stade.

Toutefois, pour garantir la faisabilité de l’événement, nous avons d’ores et déjà entamé plusieurs démarches et sollicitations, en nous appuyant sur les soutiens reçus lors de l’édition précédente.

Voici un aperçu des demandes en cours pour la 12e édition et des financements obtenus l’année dernière :

- CultureS ActionS : Une demande de 2000 € a été déposée le 26 octobre 2025.
- AIE Dauphine : Une demande de 3 500 € sera déposée le 6 novembre 2025. Nous avions obtenu 3 800 € lors de la dernière édition.
- Université Paris Dauphine (subvention filière) : Une demande de 3 920€ (140 € par étudiant) sera déposée avant le 12 décembre 2025. Ce soutien est accordé d’office par l’université et s’élevait à 4 340 € l’an passé.
- Kit Asso 3 : Une demande de 2 500 € sera déposée avant le 17 février 2026 ; un financement de 5 000 € avait été obtenu pour la précédente édition.

- Arter : Une demande de renouvellement de 6 000 € sera effectuée d'ici la fin novembre. L'édition précédente avait bénéficié d'un soutien de 6 000 € de leur part.
- Osorus : Nous effectuerons une demande de partenariat auprès d'Osorus, société spécialisée dans l'accompagnement des artistes, pour un montant de 4 000 €. Cette demande sera déposée avant le 28 novembre 2024.
- Nova consulting : pour la première fois cette année nous prévoyons de solliciter Nova Consulting, boutique de conseil en stratégie spécialisée dans les secteurs de la Culture, du Sport, du Tourisme et des Marques, à hauteur de 1000€
- Crowdfunding : La cagnotte pour l'édition 2024-2025 avait permis de collecter 1 200 €. Pour cette année, nous prévoyons un objectif de 1 200 €.

Ces soutiens financiers constants, ainsi que les nouvelles pistes de partenariats en cours de constitution, témoignent de la crédibilité du projet auprès des financeurs et de l'engagement de notre équipe à mobiliser toutes les ressources nécessaires à sa réalisation. Nous nous engageons, par ailleurs, à vous transmettre toutes les preuves de co-financements dès que nous serons en mesure de vous les fournir. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous tenir informés de l'évolution de nos démarches. Nous vous remercions pour votre attention et espérons vivement pouvoir compter sur votre soutien pour cette nouvelle édition du Prix Dauphine pour l'art contemporain.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Zoé Grenon  
Responsable du mécénat - Prix Dauphine pour l'Art Contemporain  
0651969573  
[zoe.grenon@dauphine.eu](mailto:zoe.grenon@dauphine.eu)